

ADDENDA N° 2

SADC DAMA n° 2020-2875

Diffusé le: 20 décembre 2021

1. Titre Services de gestion de la continuité des activités et Services de sécurité d'entreprise

2. Modification Les termes employés ci-dessous s'entendent au sens de leur définition dans la DAMA, sauf indication contraire.

La modification suivante est apportée à la DAMA :

1 Modification de l'article 4 de la DAMA – Sommaire des dates et des termes définis dans la DAMA.

L'article 4 de la DAMA – Sommaire des dates et des termes définis dans la DAMA est modifié comme suit :

Supprimer :

Date limite de soumission des propositions :	24 janvier 2022, 14 h heure d'Ottawa
---	--------------------------------------

Remplacer par :

Date limite de soumission des propositions :	7 février 2022, 14 h heure d'Ottawa
---	-------------------------------------

Tous les autres termes et conditions de la DAMA demeurent inchangés.

[FIN DE L'ADDENDA N°2]